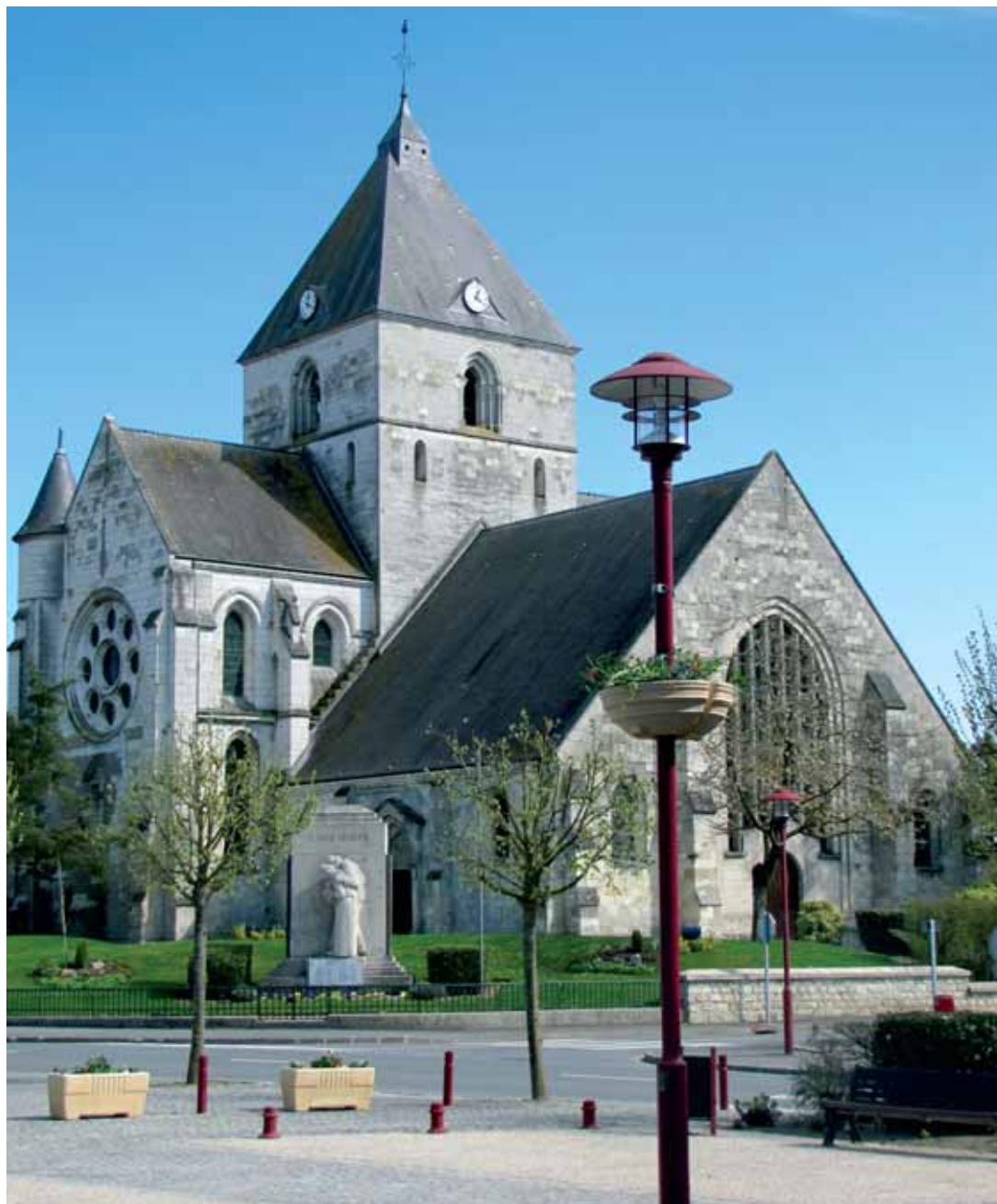


# Journal d'information de l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne

# USEDA INFO

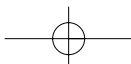
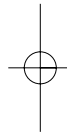
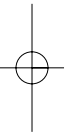
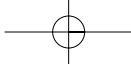
Numéro 26 - Décembre 2014



Guignicourt

## SOMMAIRE

Édito . . . . .	P. 3	Eclairage public . . . . .	P. 14-17
Budget primitif . . . . .	P. 4-7	Risques électriques . . . . .	P. 18-19
Pôle Énergie Picardie . . . . .	P. 8-9	Conventions Orange . . . . .	P. 20
Délégués USED A . . . . .	P. 10-11	Délibérations . . . . .	P. 21-22
Panorama . . . . .	P. 12-13	Rubrique infos . . . . .	P. 23





*Les vingt-six réunions de secteurs viennent de se terminer.*

*J'insiste sur l'importance de ces rencontres, surtout en cette période d'incertitudes que ce soit sur l'avenir de vos budgets, les différentes réformes sur nos territoires, sur l'avenir de nos communes, peut-être l'avenir de nos syndicats d'énergie (je voudrais insister sur le risque pour vous, Communes, si les Autorités Organisatrices de la Distribution de l'Electricité (AODE) disparaissaient) et enfin sur notre nouvelle compétence qu'est le développement du numérique et les solutions qui vous sont proposées pour développer la fibre optique et la montée en débit dans le département de l'Aisne.*

*Votre solidarité nous sera utile très prochainement.*

*Chaque réunion de secteur est alimentée par des informations nouvelles, des conseils et l'échange entre nous qui s'en suit, est on ne peut plus constructif et convivial.*

*En conclusion, je rappelle à chaque Délégué son engagement à informer son Conseil Municipal du fonctionnement et des projets de développement de l'USED A.*

*C'est notre manière de communiquer par votre intermédiaire et notre journal vient compléter cette information.*

**Le Président  
Daniel DUMONT**

## Budgets Primitifs 2015

Les budgets primitifs (budget principal et budget annexe communications électroniques) qui vous sont présentés tiennent compte de l'évolution prévisible des ressources de l'USEDA. Ils ont été votés lors de la réunion du comité syndical le 5 décembre 2014.

### Budget principal

Pour rappel, le budget principal ci-après est un budget établi toutes taxes comprises.

Ainsi en volume le budget 2014 en comparaison du budget 2013 se présente comme suit :

	2015	2014	%
Fonctionnement .....	13 649 000 €	13 090 000 €	+ 4.27
Investissement .....	34 642 946 €	30 196 196 €	+ 11.47

## Section de Fonctionnement

### Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à **13 649 000 €** et se répartissent comme suit :

**Charges à caractère général : 3 738 570 €** en diminution de **63 000 €** par rapport à 2014, soit 1.68 % par rapport aux budgets primitif et supplémentaire 2014.

Les postes en augmentation sont les suivants :

Télésurveillance + **500 €**.

Maintenance informatique (augmentation du parc des ordinateurs) + **6 000 €**.

Formation (formation communication électronique) + **6 500 €**.

Honoraires + **1 000 €**.

Le poste achat d'énergie ne varie pas par rapport à 2014 malgré l'augmentation du parc en maintenance en raison de l'éradication des ballons fluorescents.

Les postes en diminution sont les suivants :

Location mobilières - **5 000 €**.

Entretien matériel roulant - **2 000 €**.

Maintenance éclairage public - **70 000 €**.

**Charges de personnel et frais assimilés 958 100 €** en augmentation de **5 000 €** par rapport à 2014 soit 0.52 %.

Les chapitres en augmentation sont :

Salaires + **10 000 €** en raison du glissement vieillissement technicité (GVT) lié à une ancienneté moyenne plus importante des agents de l'USEDA pour des raisons démographiques.

Le poste en diminution est le poste cotisation retraite - **5 000 €** en raison de l'achèvement du détachement d'un personnel de l'Etat et de son intégration dans le cadre des personnels des collectivités territoriales.

**Charges de gestion courante 137 000 €** en baisse de **42 500 €** par rapport au budget 2014, soit 30.65 %.

Les chapitres en augmentation sont :

Cotisation retraites élus + **500 €**.

Contributions obligatoires + **5 000 €** en raison de l'adhésion à l'AVICCA.

Les chapitres en diminution sont les suivants :

Indemnité du président et des vice-présidents en raison de la diminution de leur nombre - **6 000 €**.

Versement subvention budget annexe - **42 000 €** en raison de la suppression de la subvention.

Les autres charges (charges exceptionnelles et charges financières) ne varient pas.

Les dépenses réelles s'élèvent à **5 260 220 €** en baisse de 1.82 % par rapport à 2014.

Le virement à la section d'investissement atteint **8 138 780 €** en progression de **603 780 €** soit 8.00 % par rapport à 2014.

La dotation aux amortissements reste identique à celle de 2014 et atteint **250 000 €**.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à **13 649 000 €** et se répartissent comme suit :

Les revenus de gestion courante (vente tickets restaurants, vente énergie photovoltaïque et vente de cuivre) sont identiques à 2014 et s'élèvent à **34 000 €**.

Le montant de la taxe sur la consommation finale d'énergie est quasi identique à celle de 2014 et s'élève à **6 850 000 €** (+ 0.74 %).

Le montant de la redevance versée par les concessionnaires et de la PCT s'établit à **3 590 000 €** (+ 0.42 % par rapport à 2014).

Le montant de la contribution des communes (maintenance et achat d'énergie) atteint **3 150 000 €** (+ 2.61 % par rapport à 2014).

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

- Le poste emprunt s'établit à **5 418 000 €** et se répartit comme suit :

1 - Remboursement en capital des emprunts à **1 400 000 €**. (identique aux dépenses 2014).

- Au 31 décembre 2014 l'encours de la dette s'élèvera à **7 419 398 €** ce qui représente environ 8 mois de recettes de fonctionnement (hors recettes liées à l'achat d'énergie).

- La répartition de l'encours est la suivante :

**1 200 002 €** au taux fixe de 4.785 % (pénalité de **285 000 €** si remboursement anticipé).

- **312 500 €** au taux fixe de 3.570 %.

- **371 416 €** au taux fixe de 4.1805 %.

- **1 750 000 €** au taux fixe de 3.15 %.

- **1 200 002 €** au taux fixe de 1.28 %.

- **1 777 780 €** au taux fixe de 0.79 %.

- **807 700 €** au taux fixe de 0.78 %.

2 - Remboursement de **4 000 000 €**. A la demande du percepteur ce poste comprend les prévisions de remboursement temporaire que l'USEDA réalise auprès de la BFT afin de pouvoir diminuer le montant des intérêts payés.

3 - Remboursement emprunt aux communes **18 000 €** (en baisse de **9 000 €** par rapport à 2014) pour la prise en compte de prêts contractés par des

communes avant leur adhésion à l'USEDA.

#### Pour les travaux d'investissement :

Enfouissement coordonné des réseaux d'éclairage public et de télécommunication programme 2015 la dotation s'élève à **4 004 000 €** dotation identique à celle de 2014.

Extension de réseaux électriques en 2015 la dotation s'élève à **3 200 000 €** identique à celle de 2014.

Rénovation et extension de l'éclairage public la dotation 2015 s'élève à **1 600 000 €** identique à celle de 2014.

La dotation du programme d'éradication des ballons fluorescents est maintenue à son niveau de 2014 soit **2 900 000 €**.

Le montant des enfouissements et des renforcements des réseaux électriques s'établit à **11 743 500 €** en augmentation de 5.45 % par rapport à 2014.

Deux nouveaux postes de dépenses apparaissent : Géo-référencement de l'éclairage public pour **250 000 €**.

Première tranche du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques pour **1 000 000 €**.

### Recettes d'investissement

La dotation ERDF au titre de l'article 8 du contrat de concession s'élève à **336 000 €** stable par rapport à l'année 2014.

Les dotations du Fonds d'Amortissement des Charges Electriques (FACÉ) et du Conseil général de l'Aisne s'élèvent en 2015 à **4 289 000 €** identiques à celles de 2014.

Les dotations des communes en 2015 atteignent le montant de **7 819 000 €** identiques à celle de 2014.

Telles sont les grandes lignes de ce budget 2015 qui s'élèvent donc en recettes et en dépenses à :

<b>Fonctionnement</b> .....	<b>13 649 000 €</b>
<b>Investissement</b> .....	<b>34 642 946 €</b>

## Budget annexe communications électroniques

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

## Section de Fonctionnement

### Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2015 à **790 510 €** comprennent :

1 - **30 000 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.

2 - les charges de personnel ; elles ont été estimées sur la base de trois agents à **152 412 €**.

3 - les dotations aux amortissements des biens mis à disposition par le Conseil général de l'Aisne s'élèvent à **113 517 €**.

4 - les charges de fonctionnement des 19 NRA-ZO s'élèvent à **85 000 €**.

Le virement à la section d'investissement atteint **409 581 €**

### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à **790 510 €** et se répartissent comme suit :

1 - Les produits du service des domaines qui s'élèvent à **70 000 €** correspondant à la redevance versée par Orange pour la location des fourreaux.

2 - Les participations des communes qui s'élèvent à **600 000 €**.

3 - Les reprises des subventions afférentes aux biens mis à disposition qui s'élèvent à **77 510 €**.

4 - Les recettes liées aux NRA-ZO qui sont estimées à **43 000 €**.

Aucune redevance du délégataire n'a été intégrée à ce stade. Cet élément devra être revu à la fin de la négociation.

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

Les charges d'investissement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2015 à **11 823 098 €** comprennent :

1 - les travaux FTTH qui atteignent **4 950 000 €** comprennent les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre.

2 - les travaux de montée en débit qui s'élèvent à **1 650 000 €** comprennent les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre.

3 - les frais d'insertion qui s'élèvent à **10 000 €**.

4 - le compte 2042 d'un montant de **5 025 000 €** regroupe les subventions aux

personnes de droit privé ; Il comprend les subventions pour la mise en place des kits de satellites et la subvention pour le délégataire. Cette subvention devra être réévaluée à la fin des négociations.

5 - le compte 139 subventions d'investissement transféré au compte de résultats d'un montant de **77 510 €** vient en contrepartie de la reprise de subventions en recettes de fonctionnement.

6 - **110 588 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.



## Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'USED A, qui s'élèvent pour 2015 à **11 823 098 €**, comprennent :

1 - Les subventions d'équipement d'un montant de **9 700 000 €** comprennent : les subventions de la région pour un montant de **6 700 000 €** et celles du département de l'Aisne pour un montant de **3 000 000 €**.

2 - Un emprunt pour un montant de **1 600 000 €** pour équilibrer le budget.

3 - Les opérations d'ordre s'élèvent à **523 098 €** et comprennent la dotation aux amortissements pour un montant de **113 517 €** et le virement de la section de fonctionnement pour un montant de **409 581 €**.

Telles sont les grandes lignes de ce budget 2015 qui s'élèvent donc en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement .....	790 510 €
Investissement .....	11 823 098 €

En conclusion, la consolidation des deux budgets donne les résultats en recettes et en dépenses :

<b>Fonctionnement</b> (budget principal + budget annexe communications électroniques) .....	14 539 510 €
<b>Investissement</b> (budget principal + budget annexe communications électroniques) .....	46 466 044 €



## Un nouveau président pour le Pôle Energie Picardie



Avec son président nouvellement élu Jean-Claude Morgand, le Pôle Energie Picardie, qui regroupe les trois principales autorités organisatrices de la distribution d'électricité en Picardie, s'affirme comme un interlocuteur incontournable en matière de maîtrise de l'énergie, de groupements d'achats (gaz et électricité), entre autres domaines de compétence.

Le 17 septembre, Jean-Claude Morgand a été élu Président du Pôle Énergie Picardie par les représentants des trois structures qui constituent l'entente, à savoir la Fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE 80), le Syndicat d'énergie de l'Oise SE60 et l'Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA).

Président de la FDE 80, Jean-Claude Morgand succède à l'ancien président de l'USEDA Bernard Leclere, qui assurait la présidence du Pôle Energie Picardie depuis avril 2013.

En présence des deux présidents de l'Oise et de l'Aisne Daniel Bisschop et Daniel Dumont, d'élus et des directeurs des trois structures, la vocation de l'entente a été fortement réaffirmée comme force de proposition dans le cadre du Schéma Régional Climat, Air, Energie Picardie, avec notamment la mise en place de Conseil en énergie partagé (CEP), l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou encore le développement de réseaux de chaleur. Mais aussi en matière de groupements d'achats d'énergie pour les collectivités par exemple.

Le Pôle Energie Picardie représente 2 024 communes soit 1 519 867 habitants, et a investi en 2013 plus de 63 millions d'euros. Il renforce la position des trois entités Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE) vis-à-vis de leurs concessionnaires communs (ERDF et EDF Branche-Commerce pour l'électricité, GrDF pour le gaz).



*Le président du Pôle Energie Picardie Jean-Claude Morgand entouré de Daniel Dumont (à gauche) et Daniel Bisschop (à droite).*





**La Fédération Départementale d'Énergie de la Somme** a été créée en 1969.

Elle regroupe **770 communes**, soit **381 000 habitants** pour qui elle est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité.

Propriétaire des réseaux, elle est l'autorité concédante, signataire pour les communes des contrats de concession avec ERDF et la SICAE de la Somme et du Cambrasis et maître d'ouvrage de certains travaux (extension, renforcement, effacement) La FDE 80 intervient également dans d'autres domaines de compétence : la distribution publique de gaz, l'éclairage public, les communications électroniques, la maîtrise de la demande en énergie et les réseaux de chaleur.

La FDE emploie **24 personnes** et occupe des locaux situés à **Boves** sur le pôle Jules Verne.

Le montant des investissements réalisés en 2013 a atteint **19 025 K€**.

Contact : M<sup>me</sup> **Feirouz HAMDANE** - [feirouz.hamdane@fde-somme.fr](mailto:feirouz.hamdane@fde-somme.fr)  
Tél : 03.22.95.96.63 - Fax : 03.22.95.82.52 - Portable : 06 71 70 65 13



Etablissement public de coopération intercommunale, le **SE60** regroupe **454 communes** (66% des communes du département) et **630 000 habitants** (78% de sa population).

Le syndicat assume le double rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique et de maître d'ouvrage de travaux.

Propriétaire de **8 830 kms** de réseaux de basse et moyenne tension et de **4 931** postes de transformation, le SE60 a confié l'entretien des réseaux et l'exploitation du service à ERDF. Le SE60 contrôle la qualité de service, la qualité et la continuité de la fourniture, le maintien en bon état du patrimoine.

En matière de maîtrise d'ouvrage, le SE60 programme, finance, réalise et suit les travaux comprenant en même temps l'électrification, l'éclairage public et les réseaux téléphoniques. Depuis 2013, il assure des études et travaux d'investissement sur les installations d'éclairage public seules.

Plus récemment, le SE60 a mis en place un **Conseiller en énergie partagé** (CEP) et se positionne comme coordinateur d'un **groupement d'achats gaz**.

Contact : M<sup>me</sup> **Brigitte BRUANDET** - [b.bruandet@se60.fr](mailto:b.bruandet@se60.fr)  
Tél : 03 44 46 44 46 - Fax : 03 44 48 32 81 - Portable : 06 75 92 41 86



**L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USED'A)** a été créée en 1972. Elle regroupe **800 communes**, soit **508 867 habitants** pour qui elle est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

Propriétaire des réseaux électriques, elle est l'autorité concédante, signataire pour les communes de contrats de concession avec ERDF et les SICAE de l'Aisne et de l'OISE et elle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension, de renforcement et d'effacement.

L'USED'A intervient à la demande des communes adhérentes également dans d'autres domaines de compétence : la distribution publique de gaz, l'éclairage public (investissement et exploitation), les communications électroniques, la signalisation lumineuse, l'enfouissement des réseaux de télécommunication, la mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques et les réseaux de chaleur. Le montant des investissements réalisés en 2013 a atteint 28.5 millions d'euros.

L'USED'A emploie 15 personnes et occupe des locaux haute qualité environnementale situés dans la ZAC Champ du Roy à Laon.

Contact : M. **Yves de MOLINER** - [y.demoliner@useda.fr](mailto:y.demoliner@useda.fr)  
Tél : 03.23.27.15.90 - Fax 03.23.27.15.84 - Portable : 06 77 78 40 69

## Rôle des délégués de l'USED A

L'USED A est un syndicat mixte ouvert regroupant les communes et le département de l'Aisne, administré par un comité syndical.

Le comité syndical est composé de 46 élus désignés au sein des secteurs d'énergie.

Les 798 communes adhérentes à l'USED A de moins de 19 000 habitants sont réparties dans 25 secteurs géographiques.

Les trois communes de plus de 19 000 habitants (LAON, SOISSONS, SAINT-QUENTIN) constituent trois secteurs géographiques.

Le conseil municipal de 798 communes de moins de 19 000 habitants désigne chacune 2 délégués titulaires pour les représenter à l'USED A et siéger au secteur qui est une commission locale d'énergie.

Les communes adhèrent à l'USED A pour les trois compétences obligatoires qui sont :

- 1 - l'organisation de la distribution publique d'électricité
- 2 - Enfouissement des réseaux de télécommunications
- 3 - Mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques et pour ses compétences à la carte choisies librement, telles que l'organisation du service public de gaz, l'éclairage public (partagée en deux sous compétences (les travaux et la maintenance), la signalisation lumineuse, les communications électroniques, les réseaux de chaleur et la maîtrise de l'énergie.

### *Le rôle des délégués vis-à-vis de leur collectivité*

Les deux délégués titulaires représentent leur collectivité au sein des secteurs. Ils reçoivent des informations utiles pour leur collectivité et contribuent aux orientations proposées au comité syndical.

S'ils sont élus au sein du secteur comme représentant de celui-ci au comité syndical de l'USED A, alors ils prennent les décisions au nom de leur secteur en assemblée générale du comité syndical.

Ces décisions portent sur l'exercice des compétences de l'USED A, ses projets, son organisation, le budget, les aides financières apportées aux collectivités adhérentes et aux usagers du service public.

### *Le rôle des délégués vis-à-vis de l'USED A*

Réciproquement, le délégué a également un rôle de représentation de l'USED A auprès de sa collectivité. Le délégué informe sa collectivité des actions menées par le syndicat.

Une fois par an, le délégué présente à sa collectivité, en séance du conseil, le rapport d'activité de l'USED A.

Les délégués suivent aussi, avec l'USED A, les travaux d'investissement et de maintenance qui sont réalisés sur le territoire de leur commune. Ils sont notamment informés des dates d'intervention des entreprises et font les demandes de dépannage d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

### *Les moyens à leur disposition pour remplir les missions de délégués*

l'USED A met à disposition des délégués des moyens et des outils qui leur permettent d'exercer pleinement leurs missions.

### ***Les correspondants de proximité :***

À l'échelle de chaque secteur l'USEDA a nommé, parmi ses agents, un correspondant de proximité, relais entre les délégués et les services du syndicat. Il assiste l' élu, membre du comité syndical, en charge du secteur. Le correspondant de proximité est une porte d'entrée toujours ouverte qui apporte la réponse attendue ou oriente les délégués vers le bon interlocuteur en fonction de leur demande ou du problème posé.

### ***Les outils de communication :***

Chaque délégué est destinataire des supports de communication de l'USEDA qui lui permettent d'être informé des actualités du syndicat en général. Les délégués reçoivent notamment le rapport d'activité annuel du syndicat, qu'ils doivent présenter en Conseil Municipal. L'USEDA dispose également d'un site internet [www.useda.fr](http://www.useda.fr), dont un espace extranet, espace adhérent sécurisé et réservé aux élus après identification (les codes d'accès sont disponibles auprès de l'USEDA). Sur cet extranet, les élus retrouvent toutes les informations liées aux activités du syndicat sur le territoire de leur collectivité : suivi des études, avancement des chantiers, compétences transférées, contributions versées à l'USEDA, patrimoine (linéaire réseaux électriques et d'éclairage public pour les communes ayant confiée la maintenance à l'USEDA).

### ***Des rendez-vous annuels :***

Au moins deux fois par an, l'USEDA réunit les secteurs. Ces réunions sont des moments privilégiés d'échanges avec les délégués de ses communes adhérentes notamment les dossiers qui seront proposés au vote du comité syndical départemental.



## Rougeries

Les travaux de dissimulation des réseaux électriques en coordination avec l'enfouissement d'une structure HTA par la SICAE de l'Aisne ont été réalisés par l'entreprise CEGELEC. Le montant des travaux s'élève à 124 000 € pour les réseaux électriques et à 47 000 € pour les réseaux téléphoniques et l'éclairage public.



*Avant*



*Après*

## Guyencourt

L'entreprise DRTP a réalisé l'enfouissement des réseaux électriques le long de la Route Départementale. Ces travaux ont contribué à l'amélioration esthétique du paysage. 175 000 € ont été consacrés à l'effacement des réseaux électriques et 55 000 € ont été affectés à l'enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public.



*Avant*



*Après*

## Sermoise

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue de la Renaissance l'entreprise DEMOUSELLE a effectué les travaux d'effacement des réseaux aériens. Les travaux de dissimulation du réseau basse tension se sont élevés à 164 000 €, ceux des réseaux d'éclairage public et de télécommunication ressortent à 71 000 €.



*Avant*



*Après*



## Brissay-Choigny

L'entreprise SANTERNE a réalisé l'enfouissement des réseaux électriques de la Rue Principale. 170 000 € ont été consacrés à l'effacement des réseaux électriques et 79 000 € ont été affectés à l'enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public.



*Avant*



*Après*

## Lehaucourt

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue de Magny, l'entreprise SANTERNE a effectué les travaux d'effacement des réseaux aériens. Les travaux de dissimulation du réseau basse tension se sont élevés à 135 000 €, ceux des réseaux d'éclairage public et de télécommunication ressortent à 83 000 €.



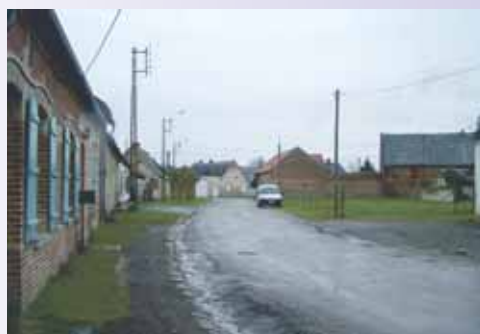
*Avant*



*Après*

## Voyenne

Les travaux de dissimulation des réseaux électriques en coordination des Rues du Chaudron et de Hongrie ont été réalisés par l'entreprise LECLERE. Le montant des travaux s'élève à 100 300 € pour les réseaux électriques et à 70 000 € pour les réseaux téléphoniques et l'éclairage public.



*Avant*



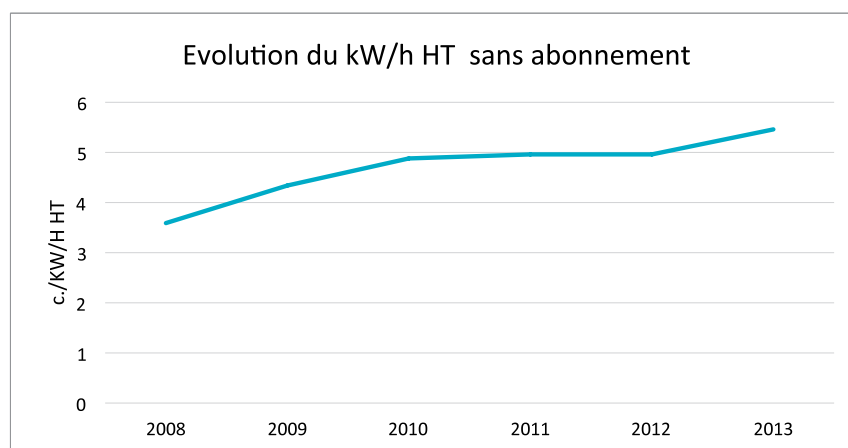
*Après*



## Maitrise de l'énergie pour l'éclairage public

La part importante de la consommation d'énergie de l'éclairage public est confirmée par la récente enquête « énergie et patrimoine communal » de 2013 sur les consommations et les dépenses d'énergie des communes. Aussi, l'éclairage public représente jusqu'à 50 % des consommations d'électricité d'une commune suivant sa taille. C'est la première source de nuisances lumineuses. L'analyse de l'état des lieux des installations fait apparaître d'importants besoins de rénovation ; plus de la moitié du parc est composée de matériels obsolètes et énergivores et 40 % des luminaires en service ont plus de 25 ans. Même si l'éclairage extérieur fonctionne principalement en heures creuses celui-ci participe à la pointe de demande d'électricité en début de soirée l'hiver, fortement chargée en carbone (car issue d'énergie fossile). La majorité des installations doivent être rénovées et les technologies efficaces sont disponibles : un parc vieillissant qui nécessite une rénovation conséquente.

Alors que le prix de l'énergie a fortement augmenté ces dernières années. Le prix du kWh spécifique à l'éclairage public (hors abonnement) a augmenté de plus de 52,5 % en 6 ans, comme l'illustre le graphique ci-après :



D'autre part, les émissions de lumière artificielle sont encadrées, notamment par les lois Grenelle, il devient indispensable de réduire notablement les consommations liées aux installations d'éclairage public. Pour ce faire, plusieurs solutions sont envisageables afin de réaliser des économies d'énergie conséquentes sur ces installations, tout en garantissant les obligations nécessaires de sécurité publique.

Ainsi l'article 41 de la loi Grenelle I stipule : < Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation >. L'article L583-1 du Code de l'environnement créé par la loi Grenelle 2 indique quant à lui : < Pour prévenir ou limiter les dangers ou trouble excessif aux personnes et à l'environnement causés par les émissions de lumière artificielle et limiter les consommations d'énergie, des prescriptions peuvent être imposées,... sans compromettre les objectifs de sécurité publique ... >.

La maîtrise de la demande d'énergie (MDE) a comme objectif de réduire les consommations d'énergie pour une réduction des coûts, à satisfaction et sécurité égales, et de

contribuer à la protection de l'environnement et à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Examinons les solutions qui sont envisageables en éclairage public, dans le strict respect des prescriptions réglementaires qui y sont liées.

## *Amélioration de l'efficacité énergétique des installations.*

### Retrait des ballons fluorescents

Les ballons fluorescents seront interdits à la vente à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 en application d'un règlement du 24 mars 2009 issu de la directive européenne EP 2005132/EC. Cette interdiction va dans le sens de la nécessaire amélioration de l'efficacité énergétique des installations, réaffirmée par les lois Grenelle 1 et 2.

L'USED A a proposé depuis deux ans aux communes le remplacement des luminaires équipés de sources énergivores. Les luminaires vétustes à ballons fluorescents (BF) sont alors remplacés par de nouveaux appareils (le remplacement d'un ballon fluorescent nécessite toujours le remplacement du luminaire complet), présentant de meilleures qualités photométriques, généralement équipés de lampes à vapeur de sodium haute pression (SHP) dont le rendement est deux fois plus élevé.

Le tableau ci-dessous indique l'efficacité lumineuse et la durée de vie moyennes de quelques sources lumineuses.

Type de sources	Efficacité lumineuse en lumen	Durée de vie en heures
Incandescence(1)	15	1000
ballons fluorescents (2)	50	10 000
Lampe sodium haute pression	100	20 000
lampes iodures métalliques	80	10 000
LED	60 à 100	50 000

1 interdit à la vente depuis fin 2012

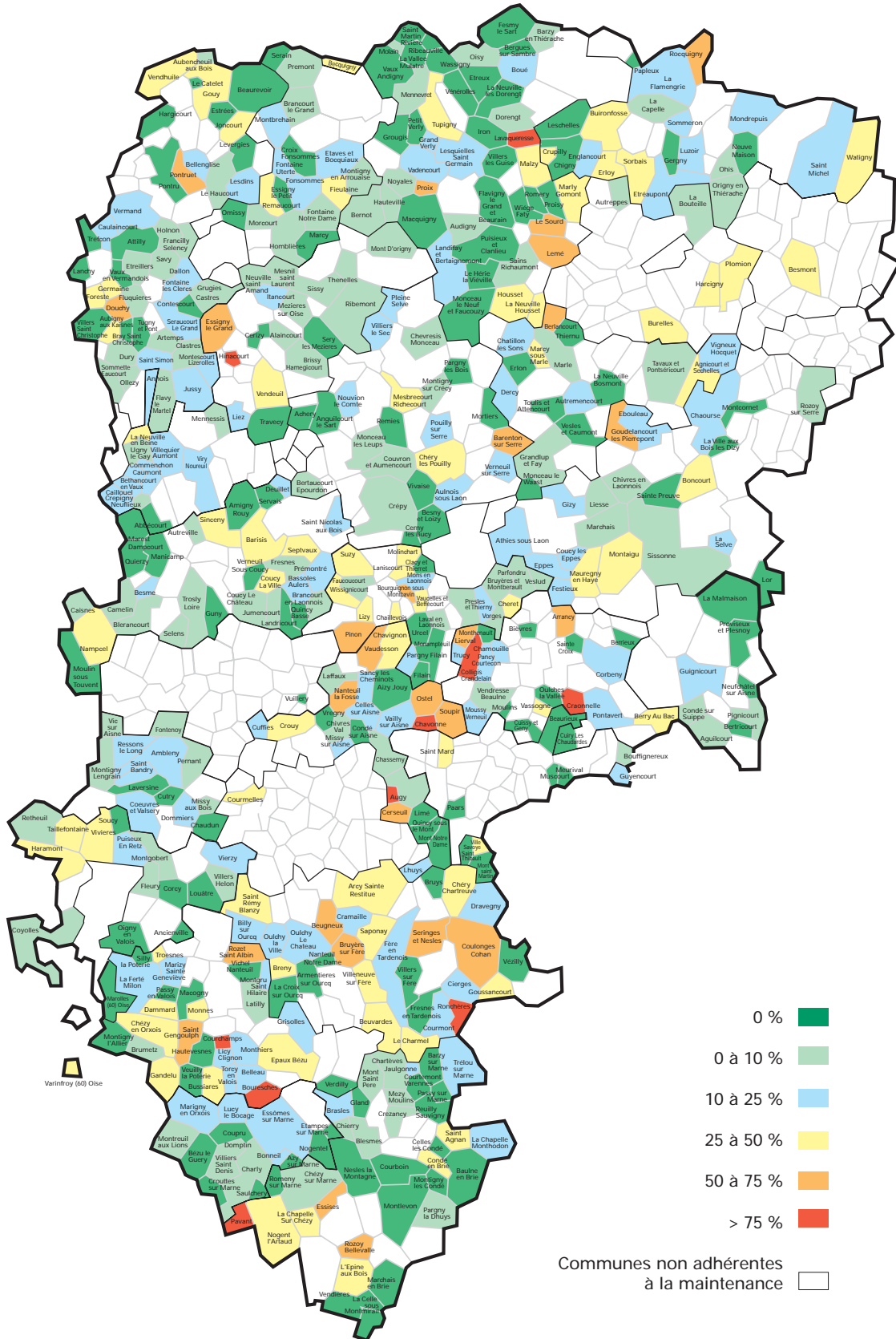
2 interdit à la vente à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015

A compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, compte tenu du retrait à la vente des ballons fluorescents (BF), l'USED A ne sera plus en mesure de dépanner les luminaires équipés de ces sources lumineuses, les luminaires complets devront être remplacés, engendrant des délais et des coûts plus imposants. Il est préférable d'anticiper cette échéance en prévoyant le renouvellement des luminaires vétustes équipés de ballons fluorescents.

Les travaux engagés par l'USED A depuis près de 10 ans se traduisent par une remise à niveau significative du parc de luminaires axonais : sur 53 300 foyers lumineux en maintenance par l'USED A, il ne reste plus au 15/10/2014 que 7 350 ballons fluorescents soit environ 13.7 % du parc pour une moyenne de 50 % au niveau national.



Répartition des ballons fluorescents au 30 septembre 2014.



## Les horloges astronomiques

Des horloges, programmables par système intégré et radio-synchronisées, peuvent s'installer en tête de chaque coffret de commande d'éclairage public, en remplacement des dispositifs de pilotage existants (cellules photoélectriques).

Elles permettent notamment un allumage et une extinction simultanés de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune, mais également de faire une économie d'énergie d'environ 5% par rapport aux cellules photoélectriques. En effet, ces dernières, sensibles à la lumière, fonctionnent différemment en fonction de leur orientation et du réglage de leur sensibilité, et en moyenne, elles génèrent un temps d'allumage légèrement plus élevé que les horloges astronomiques, qui ont un fonctionnement préprogrammé selon la situation géographique et les heures de lever et de coucher du soleil.

Ces horloges offrent également la possibilité, par un simple réglage, de diminuer la durée de fonctionnement des installations, et donc de générer des économies supplémentaires de consommations. Par exemple une extinction avancée de 15 mn le matin et un allumage retardé de 15 mn le soir permettent de gagner plus de 182 heures de fonctionnement par an.

Les deux exemples suivants illustrent les économies réalisables en combinant ces solutions.



### Exemple 1

Solution 1 : Ballon fluorescent (BF) de 125 W fonctionnant toute la nuit piloté par une cellule photoélectrique **Consommation annuelle de 621 KW/h.**

Solution 2 : Lampe à vapeur de sodium haute pression (SHP) fonctionnant toute la nuit pilotée par une horloge astronomique **Consommation annuelle de 301 KW/h.**

**Soit de 52 % d'économie d'énergie.**

### Exemple 2

Solution 1 : Ballon fluorescent (BF) de 125 W fonctionnant avec une coupure de 23 h à 6 h piloté par une cellule photoélectrique **Consommation annuelle de 271 KW/h.**

Solution 2 : Lampe à vapeur de sodium haute pression (SHP) fonctionnant avec une coupure de 23 h à 6 h pilotée par une horloge astronomique **Consommation annuelle de 120 KW/h.**

**Soit de 55 % d'économie d'énergie.**

Les services de l'USED'A sont à la disposition des communes pour chiffrer les opérations à programmer, notamment celles relatives au remplacement des ballons fluorescents restants.

Outre son expertise technique, le Syndicat apporte une aide financière pour les investissements sur les installations communales d'éclairage public.

## L'accès à l'atelier de la Ferme du Vieux Château est sécurisé

La SCEA de la Ferme du Vieux Château, à Vierzy, a contacté les services de la Chambre d'Agriculture en mars/avril 2012. Le site de la ferme est encerclé de ligne électrique. Ce sont en particulier 2 poteaux et la ligne en surplomb à l'entrée de l'atelier de la ferme qui sont dangereux pour la manipulation et la circulation des engins de la ferme : moissonneuse-batteuse, pulvé, etc. « Je me servais du poteau comme d'un rond-point ... je devais slalomer pour rentrer le matériel dans l'atelier » nous rapporte M. Georges-André MUZART.

Aussi, l'exploitant demande l'intervention du partenariat dit « de maîtrise des risques électriques aux abords des exploitations agricoles » afin de sécuriser l'entrée de l'atelier. La Chambre d'Agriculture prépare le dossier qui est présenté à l'USED A, ERDF, et la MSA. Après l'accord du Comité de Pilotage et plusieurs échanges entre la Chambre d'Agriculture, l'exploitant et ERDF, les travaux de sécurisation sont engagés en mars 2014.

Aujourd'hui, l'aire de stockage est libérée et l'entrée de l'atelier est plus sécurisée ; il ne reste que le câble téléphonique. Par ce partenariat, la SCEA de la Ferme du Vieux Château n'a du financer que 20 à 25% du montant total du projet.

Rencontré ce 19 août, M. Muzart précise qu'il est entièrement satisfait de cette démarche ; «les relations dont disposent la Chambre d'Agriculture avec ERDF, l'USED A, sont particulièrement efficaces».



Photos 1 & 2 : Avant les travaux – 2 poteaux et la ligne électrique en front d'atelier.



Photos 3 & 4 : Après les travaux – seule la ligne téléphonique est maintenue et l'aire de stockage est libérée.



## Suppression des risques électriques – SARL Gaullier à Essômes sur Marne

C'est en novembre 2011 que M. Fraisy, Conseiller en prévention à la MSA de Picardie informe la Chambre d'Agriculture de la situation rencontrée par la SARL Gaullier, Hameau de Monneaux à Essômes sur Marne. Une ligne électrique surplombe l'aire de lavage / remplissage des pulvérisateurs et du matériel. Le personnel de l'entreprise viticole est exposé en permanence au risque.

Après avoir visité le site et préparé le dossier, la situation à risque de cette exploitation est présentée aux membres du Comité de Pilotage du partenariat « de maîtrise des risques électriques aux abords des exploitations agricoles », à savoir : l'USED A, ERDF, la SICAE de l'Aisne, la MSA et la Chambre d'Agriculture.

Le dossier est validé par le COPIL et ERDF dresse une proposition technique et chiffrée. Après plusieurs échanges, la proposition est acceptée par la SARL Gaullier en septembre 2012. Le projet proposé par ERDF consiste en la suppression de 5 poteaux et le détournement complet de la ligne électrique. Par ce partenariat, la SARL Gaullier n'a du financer que 20 à 25% du montant total du projet, ERDF et l'USED A prennent en charge à hauteur de 33 % du coût des travaux. La MSA finance le reste.

Les travaux se sont déroulés mars 2014, conséquence du temps nécessaire à ERDF pour l'installation d'un nouveau poste de transformation.

Rencontré ce 7 août, M. Gaullier précise *« Sans cette étude, sérieusement engagée et menée par la MSA et la Chambre d'Agriculture, la ligne et les poteaux seraient toujours là ». « Je ne mesurais pas les risques que prenaient quotidiennement mes salariés ; nous avons eu de la chance qu'il ne soit rien arrivé jusqu'à présent ».*

*« Le coût financier n'est pas neutre mais j'en suis satisfait ; les avantages de la suppression de cette ligne électrique sont incontestables »* précise M. Gaullier.



Photos 1 & 2 : Avant les travaux – la ligne surplombe l'aire de lavage.



Photos 3 & 4 : Après les travaux – 5 poteaux ont été déposés et la ligne supprimée.

## Conventions Orange

L'USED'A a signé avec Orange trois conventions. Ces conventions créent les conditions d'un partenariat entre Orange et l'USED'A pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications en cuivre.

La première confie à l'USED'A le câblage des réseaux de télécommunications, ce qui permettra d'accélérer les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et permettra d'assurer une meilleure coordination.

Les deux autres conventions sécurisent le cadre juridique des relations avec Orange en précisant le rôle de chacun.

Dans les zones où l'USED'A (soit 757 communes) déploiera le réseau de fibres optiques, l'USED'A louera à Orange le génie civil (fourreaux et chambres de tirage) posé lors des travaux d'enfouissement ou d'extension des réseaux électriques.

Dans les zones où Orange déploiera un réseau de fibre optique (57 communes) Orange financera la pose du génie civil réalisé lors de l'enfouissement des réseaux électriques.



*A gauche : M. Daniel DUMONT, à droite : M. Philippe FRANÇOIS.*

## Délibérations Comité Syndical

### CS du 19 mai 2014

- ✓ **Délibération 1 :**  
Election Président USEDA.
- ✓ **Délibération 2 :**  
Détermination du nombre de Vices Présidents de l'USEDA.
- ✓ **Délibération 3 :**  
Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'USEDA.
- ✓ **Délibération 4 :**  
Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président de l'USEDA.
- ✓ **Délibération 5 :**  
Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président de l'USEDA.
- ✓ **Délibération 6 :**  
Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président de l'USEDA.
- ✓ **Délibération 7 :**  
Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président de l'USEDA.
- ✓ **Délibération 8 :**  
Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président de l'USEDA.
- ✓ **Délibération 9 :**  
Désignation des membres de la commission d'appels d'offres.
- ✓ **Délibération 10 :**  
Désignation des membres en charge de la commission de l'attribution de délégation de service public.
- ✓ **Délibération 11 :**  
Désignation des membres de l'Entente Picarde.
- ✓ **Délibération 12 :**  
Indemnité de fonction du Président et des 2 premiers Vice-Présidents.
- ✓ **Délibération 13 :**  
Indemnité de fonction des Vice-Présidents.
- ✓ **Délibération 14 :**  
Délégations consenties par le Comité Syndical au Bureau Collégial.
- ✓ **Délibération 15 :**  
Délégations consenties par le Comité Syndical à Mr le Président.
- ✓ **Délibération 16 :**  
Arrêté Président délégation signature Y. DE MOLINER.
- ✓ **Délibération 17 :**  
Arrêté délégations fonctions D CHOVEL.
- ✓ **Délibération 18 :**  
Arrêté délégations fonctions E BOUTROY.
- ✓ **Délibération 19 :**  
Arrêté délégations fonctions B LEVEQUE.
- ✓ **Délibération 20 :**  
Arrêté délégations fonctions R PARIS.
- ✓ **Délibération 21 :**  
Arrêté délégations fonctions JC BERAUX.
- ✓ **Délibération 22 :**  
Arrêté délégations fonctions M COLLET.

### CS du 10 juin 2014

- ✓ **Délibération 1 :**  
Compte administratif 2013.

- ✓ **Délibération 2 :**  
Compte de gestion du receveur syndical.
- ✓ **Délibération 3 :**  
Affectation des résultats de fonctionnement 2013.
- ✓ **Délibération 4 :**  
Budget supplémentaire 2014.
- ✓ **Délibération 5 :**  
Annulation partielle de titres et admission en non-valeur.
- ✓ **Délibération 6 :**  
Electrification rurale du CAS FACÉ programme 2014 – commune AUTRECHES.
- ✓ **Délibération 7 :**  
Convention USEDA-ORANGE pour utilisation par ORANGE d'installations de communications électroniques posées par l'USEDA dans le cadre d'extensions électriques.
- ✓ **Délibération 8 :**  
Convention USEDA-ORANGE relative aux enfouissement coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur support commun pour l'ensemble des communes adhérentes à l'USEDA non situées en zone AMII.
- ✓ **Délibération 9 :**  
Convention USEDA-ORANGE relative aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur support commun pour l'ensemble des communes adhérentes à l'USEDA situées en zone AMII.
- ✓ **Délibération 10 :**  
Avenant à l'annexe tarifaire contrat concession pour desserte en gaz propane sur la commune de PRESLES & THIERNY.
- ✓ **Délibération 11 :**  
Aménagement numérique – transfert de la compétence L 1425-1 du Département à l'USEDA.
- ✓ **Délibération 12 :**  
Groupement de commandes achat énergie gaz naturel.
- ✓ **Délibération 13 :**  
Désignation de l'USEDA comme coordonnateur pour le groupement de commandes achat d'énergie gaz naturel.
- ✓ **Délibération 14 :**  
Convention REGION – USEDA pour attribution d'une subvention pour projet d'établissement d'un réseau d'initiative publique Très Haut Débit sur le département de l'Aisne.
- ✓ **Délibération 15 :**  
Programme complémentaire ballons fluorescents 2014 - tranche 2.

### CS du 26 septembre 2014

- ✓ **Délibération 1 :**  
Décisions modificatives.
- ✓ **Délibération 2 :**  
Débat d'orientation budgétaire 2015.

- ✓ **Délibération 3 :**  
Indemnité de conseil au Percepteur de l'USEDA.
- ✓ **Délibération 4 :**  
Actualisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).
- ✓ **Délibération 5 :**  
Suppression de postes.
- ✓ **Délibération 6 :**  
Création d'emploi.
- ✓ **Délibération 7 :**  
Création d'un poste d'ingénieur subdivisionnaire et d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- ✓ **Délibération 8 :**  
Approbation rapport de contrôle des concessions gaz au titre de l'année 2013.
- ✓ **Délibération 9 :**  
Approbation du rapport de contrôle de concession ERDF au titre de l'année 2013.
- ✓ **Délibération 10 :**  
Aides financières pour la mise en place de satellites pour le déploiement du haut débit pour les sites isolés dans le cadre de la compétence « communications électroniques ».
- ✓ **Délibération 11 :**  
Adhésion à l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel).
- ✓ **Délibération 12 :**  
Avenant n°23 au contrat de concession ERDF – USED A suite à l'adhésion de la commune de FRESNOY LE GRAND.
- ✓ **Délibération 13 :**  
Approbation dossier de consultation achat gaz naturel.

## CS du 5 décembre 2014

- ✓ **Délibération 1 :**  
Budget primitif 2015,
  - ✓ **Délibération 2 :**  
Budget communication électronique 2015,
  - ✓ **Délibération 3 :**  
Décisions modificatives,
  - ✓ **Délibération 4 :**  
Modification durée d'amortissement (NRAZO, aides satellites, convention de partenariat USED A-GRDF)
  - ✓ **Délibération 5 :**  
Approbation des programmes : extension EP 2015 (EPE 2015), mise en conformité EP 2015 (EPC 2015), rénovation ballons fluorescents 2015 (REN 2015), signalisation lumineuse 2015 (SILU 2015), demande subvention auprès du Conseil Général pour l'éclairage public).
  - ✓ **Délibération 6 :**  
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'accord N°5 à la convention article 8 avec ERDF.
  - ✓ **Délibération 7 :**  
Autorisation donnée à Mr le Président pour la signature d'une convention avec l'ADICA.
  - ✓ **Délibération 8 :**  
Convention sécurisation réseau moyenne tension au-dessus des corps de ferme.
  - ✓ **Délibération 9 :**  
Convention avec CERTINERGY pour la validation des certificats d'économie d'énergie.
  - ✓ **Délibération 10 :**  
Création et suppression de poste.
- Questions diverses

L'ensemble de pièces est consultable à l'USED A sur demande.



*Les habitants de VAUCELLES et BEFFECOURT ont appris avec stupeur le décès de Gérard METTE, leur Maire depuis plus de 22 ans.*

*L'USED A le connaissait bien puisque, à son retour de DORDOGNE, il avait exercé les fonctions de Trésorier de l'USED A de 1987 à 1997.*

***Il avait été élu Président du Syndicat du Sud de Laon en mars 2002 quand les syndicats de base ont été dissous, puis Délégué de l'USED A jusqu'en mars 2014.***

***Il avait été reconduit à ses fonctions de Maire en mars 2014 avec une équipe rajeunie.***

*Les prochains chantiers devaient être l'enfouissement des réseaux électriques et la création du réseau d'eaux pluviales à BEFFECOURT.*

*Les élus et le personnel de l'USED A présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.*

## Nécrologie



## Les délégués

Pierre Didier	01	Aubenton
Jean Farez - <b>René Pâris</b>	02	Béthancourt-en-Vaux
Patrice Poulain - Jacques Jocek	03	La Capelle
Jacques Brycove - Benoît Philipon	04	Coucy-le-Château
<b>Dominique Chovet</b>	05	Craonne
Alexandre de Montesquiou	06	Faverolles
Bernard Viet	07	Fère-en-Tardenois
Jean Audin - Martine Bolenor	08	Guise
Georges Carpentier	09	Marle
Alain Robert	10	Neufchâtel
<b>Béatrice Leveque</b>	11	Neuilly-saint-Front
Christophe Coulon	12	Nord de Laon
<b>Elie Boutroy</b> - Bruno Leriche	13	Nord-Est de Saint-Quentin
Pascal Bon	14	Sud-Est de Saint-Quentin
Nicolas Fricoteaux - Claude Philippot	15	Sissonne
<b>Jean-Claude Bereaux</b> - Jean-Claude Bohain	16	Sud de l'Aisne
José Gosset	17	Sud de Laon
<b>Daniel Dumont</b>	18	Vallée de la Crise
Gérard Lainé - Henri Dumonet	19	Vailly-sur-Aisne
Michel Bono - Marcel Leclerc	20	Vermandois
Jean Vermue	21	Vervinois
Bernard Leclere	22	Vic-sur-Aisne
Alain Louvet - Pascal Tordeux	23	Soissons
Patrick Dumaire	24	Nord-Ouest de Soissons
Francis Marlier	25	Vallée de la Vesle
Elisabeth Clobourse - Christian Regal	26	Vallée de la Marne
Yves Buffet - Robert Nonnenmacher	27	Laon
Sylvie Robert - Agnès Potel - Freddy Grzeziczak	28	Saint-Quentin
<b>Michel Collet</b> - Michel Carreau - Frédéric Mathieu - Hervé Muzart		Conseil Général

**Le site WEB**  
<http://www.useda.fr>

## Les techniciens

<b>Emmanuel Beaudouin</b> Tél : 03 23 27 15 94	03	La Capelle
	08	Guise
	13	Nord-Est de Saint-Quentin
	14	Sud-Est de Saint-Quentin
	20	Vermandois
	23	Soissons
	28	Saint-Quentin
<b>Raphaël Carton</b> Tél : 03 23 27 15 89	05	Craonne
	06	Faverolles
	10	Neufchâtel
	19	Vailly-sur-Aisne
	22	Vic-sur-Aisne
	24	Nord-Ouest de Soissons
<b>Armelle Fell</b> Tél : 03 23 27 15 95	01	Aubenton
	02	Béthancourt-en-Vaux
	04	Coucy-le-Château
	09	Marle
	12	Nord de Laon
	15	Sissonne
	17	Sud de Laon
	21	Vervinois
<b>Christophe Stasiak</b> Tél : 03 23 27 15 91	07	Fère-en-Tardenois
	11	Neuilly-saint-Front
	16	Sud de l'Aisne
	18	Vallée de la Crise
	25	Vallée de la Vesle
	26	Vallée de la Marne
	27	Laon

## Le service USED A

**M. de MOLINER**  
[y.demoliner@useda.fr](mailto:y.demoliner@useda.fr)  
03.23.27.15.90

**M. COATTRIEUX**  
[c.coattrieux@useda.fr](mailto:c.coattrieux@useda.fr)  
03.23.27.15.93

**M. STASIAK**  
[c.stasiak@useda.fr](mailto:c.stasiak@useda.fr)  
03.23.27.15.91

**M. BEFONDS**  
[p.befonds@useda.fr](mailto:p.befonds@useda.fr)  
03.23.27.15.87

**Mme STOURBE**  
[s.stourbe@useda.fr](mailto:s.stourbe@useda.fr)  
03.23.27.15.83

**Mme FELL**  
[a.fell@useda.fr](mailto:a.fell@useda.fr)  
03.23.27.15.95

**M. CARTON**  
[r.carton@useda.fr](mailto:r.carton@useda.fr)  
03.23.27.15.89

**M. COLLET**  
[d.collet@useda.fr](mailto:d.collet@useda.fr)  
03.23.27.13.20

**Mme AUBRY**  
[a.aubry@useda.fr](mailto:a.aubry@useda.fr)  
03.23.27.15.97

**M. LAGUILLIEZ**  
[s.laguilliez@useda.fr](mailto:s.laguilliez@useda.fr)  
03.23.27.15.96

**M. BEAUDOUIN**  
[e.beaudouin@useda.fr](mailto:e.beaudouin@useda.fr)  
03.23.27.15.94

**M. VERCAEMPT**  
[f.vercaempt@useda.fr](mailto:f.vercaempt@useda.fr)  
03.23.27.15.88

**Mme DAUTREY**  
[s.dautrey@useda.fr](mailto:s.dautrey@useda.fr)  
03.23.27.15.80

**Mme BARBIER**  
[a.barbier@useda.fr](mailto:a.barbier@useda.fr)  
03.23.27.15.86

**Mme THOMAS**  
[s.thomas@useda.fr](mailto:s.thomas@useda.fr)  
03.23.27.15.85

**Christian Coattrieux** | Gestion des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT)  
Tél : 03 23 27 15 93

**Fabien Vercaempt** | Maintenance de l'éclairage public sur l'ensemble des secteurs  
Tél : 03 23 27 15 88

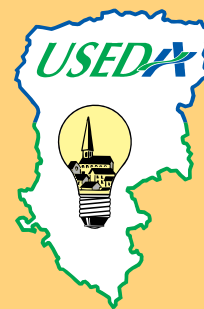
**Denis Collet** | Communications Electroniques  
Tél : 03 23 27 13 20



# USEDA

Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne

*Site internet : <http://www.useda.fr>*



Laffaux

*Pour obtenir des renseignements  
généraux sur VOS TRAVAUX  
n'hésitez pas,  
composez le numéro :  
**03 23 27 15 80***

Cet éditorial est publié en vertu  
de la loi d'orientation  
n° 92.125 du 6 février 1992  
relative à l'administration territoriale de la  
République.

Directeur de la publication : Daniel DUMONT  
Comité de rédaction : Yves de MOLINER  
Conception, composition, photographies et maquette :  
P. BEFONDS  
Impression : COURRIER DE L' AISNE 115195/14  
I.S.S.N. 1271-6316  
Dépôt légal n° 946 - 4<sup>ème</sup> Trimestre 2014

Établissement public intercommunal  
USED A - ZAC Champ du Roy, Rue Turgot - CS 90666 - 02007 LAON CEDEX  
Tél. : 03 23 27 15 80 - Fax : 03 23 27 15 81 - Messagerie : [useda@useda.fr](mailto:useda@useda.fr)